



Arrondissement de TOURNAI

COMMUNE
DE
BRUNEHAUT

Art. 90 de la nouvelle loi
communale.

Le Conseil ne peut prendre
de résolution si la majorité de ses
membres n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a
été convoquée deux fois sans
s'être trouvée en nombre
compétent elle pourra, après une
nouvelle et dernière convocation,
délibérer, quel que soit le nombre
de membres présents, sur les
objets mis pour la troisième fois à
l'ordre du jour.

Séance du conseil communal

**EST INVITE(E) à assister, pour la première fois, à la réunion du Conseil
communal qui aura lieu, en la salle de la malterie, 11, rue Wibault Bouchart à
Brunehaut (Bléharies),**

LE LUNDI 02 DECEMBRE 2024 à 19h30

La Directrice Générale,


Nathalie BAUDUIN

Par le Collège,



Le Bourgmestre,


Pierre WACQUIER

ORDRE DU JOUR

1. Elections communales du 13 octobre 2024 – Validation par le Conseil des Elections locales – communication
2. Conseil communal - Désistement en vertu de l'article L1122-4 de Mr DETOURNAY Daniel, en qualité de conseiller communal – prise d'acte
3. Conseil communal - Examen des conditions d'éligibilité et des incompatibilités
4. Conseil communal - Installation et prestation de serment des conseillers(ères) élu(e)s
5. Conseil communal - Examen des conditions d'éligibilité et des incompatibilités de la suppléante remplaçant l'élus'étant désisté
6. Conseil communal - Installation et prestation de serment de la suppléante remplaçant l'élus'étant désisté
7. Conseil communal - Fixation du tableau de préséance
8. Collège communal – Adoption du pacte de majorité - décision
9. Bourgmestre - Prestation de serment
10. Collège communal - Prestations de serment des Echevins
11. Conseillers communaux – Déclarations facultatives d'apparement – prise d'acte
12. C.P.A.S. -Election de plein droit des conseillers de l'action sociale présentés par les groupes politiques
13. Conseil de police – Election de deux conseillers de police – décision
14. Conseil communal – Election du Président de séance - décision